

**Rapport moral**

**Congrès départemental de la Loire DDEN 2018**

M. le Maire, M.le président de la communauté de communes

M. le député

Mme la Sénatrice

Mme et M. les conseillers départementaux

Mmes et Mrs les élus du canton

M. le représentant de l’Inspecteur d’académie de la Loire

Mmes et Mrs les représentants des associations amies de l’Ecole publique

Mmes et Mrs les DDEN de la Loire

Mes chers collègues

Je suis heureux de vous accueillir à St Galmier pour notre congrès 2018 grâce à la bienveillante invitation de M.le maire que je remercie chaleureusement ainsi que ses services pour leur accueil et leur compétence. Le printemps2018 semble être propice aux congrès à St Galmier, puisque très bientôt se tiendra le congrès départemental de la fédération des maires de France avec je crois des préoccupations proches des nôtres, ce qui n’est que dans l’ordre des choses puisque cela concerne la vie de nos communes, en particulier les plus vulnérables.

Depuis notre assemblée générale de 2016 à Panissières, vous avez été acteurs et témoins de changements importants mais pour nous DDEN , les problématiques abordées sont un peu les mêmes.

Aussi, ce rapport moral, s’articulera autour de 3 grands axes

 Les nouveaux rythmes scolaires

 La laïcité à l’école

 La ruralité et les services publics en particulier l’Ecole

**Concernant les rythmes scolaires :** dès le mois de juin 2017, le nouveau ministre de l’Education Nationale, plutôt que d’évaluer les effets d’une semaine scolaire à 9 demi-journées dont 5 matinées, s’exonérait d’organiser le temps scolaire sur toutes les écoles du territoire et décidait de confier aux maires des compétences pédagogiques qui ne sont pas les leurs.

Depuis la mise en place du changement des rythmes scolaires en 2014, une confusion s’est installée , souvent alimentée par des intérêts politiques ou corporatistes. Les rythmes scolaires sont une chose, les activités périscolaires un autre sujet .

Dès la rentrée 2017/2018, nous l’avons constaté : les choix des conseils d’écoles ont souvent été déterminés voire instrumentalisés, par la réussite ou le coût des activités périscolaires.

Pour nous, la priorité était de pérenniser l’allègement du temps scolaire de l’enfant, de garder les 5 matinées de classe et d’en évaluer les effets, au moins, à moyen terme.

Par ailleurs, nous gardions à l’esprit, la nécessaire ouverture vers la culture en général pour les enfants même s’il est vrai que les petites communes peinaient à offrir des activités de qualité en raison des coûts et des difficultés à recruter des intervenants.

Nous regrettons qu’on ait demandé, dans la précipitation, aux conseils d’écoles de formuler un avis sans l’étayer de constats ou évaluation.

**Concernant la laïcité à l’ecole :** nous nous réjouissons des avancées constatées dans les départements concordataires avec la création d’une union des dden en Moselle. Nous nous réjouissons aussi de la réactivation du CNAL au niveau national. Dans le département, nous devons rester vigilants sur l’augmentation de plus de 100% des effectifs des écoles hors contrats

107 élèves en 2015

141 élèves en 2016

294 élèves en 2017

Rester aussi vigilants vis-à-vis de l’enseignement privé catholique sous contrat qui lui aussi est en augmentation sensible. Cet enseignement privé qui semble se recentrer sur ses valeurs catholiques et qui ne manque pas une occasion d’avancer ses revendications en particulier pour le financement des écoles maternelles qui sont pourtant exclues du dispositif des lois Debré… et qui utilise tous les moyens légaux ou moins pour se financer. L’exemple de la commune de Villemontais est assez éloquent, nos collègues de la délégation de Renaison pourront apporter des précisions lors du débat.

Aussi , n’hésitons pas à populariser nos mots d’ordre. Je reprendrai donc in extenso les termes de notre rapport moral de 2016.

* Abrogation des lois Debré, Carle et de toutes les lois anti-laïques
* Application intégrale du code de l’éducation sur l’ensemble du territoire
* Une école dans chaque commune dès lors que la population d’âge scolaire le permet.
* Pas d’adaptation des repas de cantine en fonction des convictions religieuses ou philosophiques des parents
* Pas de prosélytisme lors des sorties scolaires : la liberté de conscience de l’accompagné passe avant la liberté de conscience de l’accompagnant

Nous devons dénoncer tout manquement, toute dérive auprès de l’administration et auprès de la délégation départementale.

Dans son rapport concernant : la laïcité, le préfet Clavreul propose de : «  conditionner le soutien de l’état au respect de la laïcité et à la promotion des valeurs de la République » est ce à dire qu’on va abroger la loi Debré ?

Avec Solidarité laïque ou d’autres partenaires locaux préparons d’ores et déjà la plantation d’arbres de la Laïcité pour célébrer le 9 décembre et la loi de 1905.Sachons convaincre les maires de nos communes du caractère humaniste et républicain de ces plantations. N’hésitons pas à nous appuyer sur le vade mecum de l’AMF concernant la laïcité pour les décider.

**Enfin, je terminerai ce rapport moral en abordant la problématique du maintien des écoles rurales** qui mobilise les élus et les usagers dans de nombreuses communes.

Cette année particulièrement, des propositions de regroupement d’écoles, de primarisation, de mutualisation de postes de direction, de création d’établissement public de coopération intercommunale préoccupent parents et élus des petites communes rurales du département.

La crainte exprimée de voir le dispositif CP etCE1 à 12 dans les REP se mettre en place à moyens constants et donc en récupérant les 70 postes nécessaires en partie par la fermeture des petites structures, est réelle pour cette année mais surtout pour la rentrée 2019 car il ne reste plus grand-chose à gratter dans les fonds de tiroirs.

Nous rejoignons le communiqué de presse des Maires ruraux de France ,qui dès le printemps 2016 dénonçait certaines conventions de ruralité qui  ( je cite) *: sont le vecteur d’une politique en trompe l’œil qui présente le maintien des effectifs d’enseignants durant 3 ans comme une contrepartie intéressante à une réorganisation ultra concentrée de l’école rurale.*

D’ailleurs, Vanik Berbérian, président national de l’association des Maires ruraux persistait et déclarait, il y a quelques jours à Sud Radio :

*Il n’est pas question d’opposer urbain et rural, mais simplement de dire que les*

*moyens d’assurer l’enseignement doivent être réels partout, à la ville comme à la campagne*. *La ruralité a toujours été un peu la variable d’ajustement.*

*Quand on voit, sur un autre sujet, le projet de supprimer les petites lignes*

*ferroviaires pour alimenter le reste, si ce n’est pas une variable d’ajustement, qu’est ce que c’est ? Ce n’est pas nouveau, ça fait 30 ans qu’on néglige la ruralité. On a tout concentré vers les pôles urbains, avec le mythe des économies d’échelle et de vouloir faire jeu égal avec les autres métropoles européennes. Tout ça coûte très cher et il n’y a pas forcément de réponse positive à tout ça."*

La dotation de 15 postes d’enseignants dans la Loire sur 264 de l’académie aurait dû permettre d’améliorer l’existant ou du moins permettre de ne pas toucher à nos petites écoles.

Nous ne manquerons pas de rappeler à tous les élus du département la déclaration de M.Macron Président de la République le 17 juillet 2017:

*Les territoires ruraux ne peuvent plus être la variable d’ajustement. Il n’y aura plus aucune fermeture de classes en milieu rural.*

Nous avons invité les 2 présidents des associations de Maires de La Loire pour qu’ils apportent leur témoignage et leur position en particulier dans la mise en œuvre de la « charte des écoles rurales » signée le 19/12/2016

Je formule le vœu que du débat de fin de matinée, surgissent des propositions concernant ce sujet qui préoccupe nombreux d’entre nous.

Merci de votre présence à tous , merci de votre attention et merci, mes chers collègues DDEN de votre engagement au service exclusif des élèves de notre école publique laïque.

La Talaudière, le7/03/2018

 René Marion